



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 décembre 2008  
Français  
Original : arabe

**Soixante-troisième session**  
Point 64 d) de l'ordre du jour

## **Promotion et protection des droits de l'homme : application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

### **Rapport de la Troisième Commission\***

*Rapporteur* : M. Khalid **Alwafi** (Arabie saoudite)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session, au titre de la question intitulée « Promotion et protection des droits de l'homme », la question subsidiaire intitulée « Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne » et de la renvoyer à la Troisième Commission.
2. La Troisième Commission a tenu un débat général sur la question subsidiaire à ses 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, le 21 octobre 2008. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.3/63/SR.18 et 19).
3. Pour les documents dont la Commission était saisie au titre de cette question subsidiaire, voir A/63/430.
4. À la 18<sup>e</sup> séance, le 21 octobre, le Directeur du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York a fait une déclaration liminaire (voir A/C.3/63/SR.18).
5. À la même séance, les représentants de l'Algérie et de la Fédération de Russie ont adressé des questions et des commentaires au Directeur du Bureau du Haut-Commissariat à New York (voir A/C.3/63/SR.18).
6. La Commission n'a pris aucune décision au titre de cette question subsidiaire.

---

\* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en six parties, sous la cote A/63/430 et Add.1 à 5.

